QUEL ET LEMMON, VENTES DE SUR

Vente aux Enchères publiques, Rue Royale, No. 52, Quartier St. Louis.

Le soussigné a reçu instructions de vendre, sans réserve, pour compte de qui il appartiendra, le mobilier complet de la maison de pension de Mme. Veuve Lavaud, comprenant :

Lits, matelas, literie, tables de nuit, tables à manger, chaises, bureaux, commodes, armoires, glaces, tapis, rideaux, vaisselle, verrerie, batterie de cuisine, et tout le mobilier d'une maison de pension bien montée.

Cette vente aura lieu le Mercredi, 30 novembre, à 10 heures A.M., et sera continuée le jour suivant, si nécessaire.

Conditions : Comptant.

JOSEPH WALKER, Encanteur.

Par le Greffier,
Deputy Clerk. 3 déc—20

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
CONSEIL GÉNÉRAL, 1850.

RÔLE de Recettes de novembre 1850.

Ce rôle sera ouvert au bureau du Receveur, dans la cour des dames, chambres, voûtes, cave, etc., de l'Hôtel de Ville, le 1er décembre prochain, et restera ouvert jusqu'au 31 décembre inclusivement.

Tout contribuable de taxe, wages, tailleresse, cabaret, billard, concert, ou autre licence municipale, qui n'aura pas acquitté sa cotisation avant le 31 décembre, sera poursuivi sans autre avis.

Les rôles de taxe pour cette année sont maintenant entre les mains des percepteurs, et ceux de taxe pour 1849 sont entre les mains des constables.

Bureau du Receveur, 30 novembre 1850.

CHARLES GAYARRE,
Receveur. 30c—3c

PROCLAMATION.

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de nommer un Commissaire pour recevoir les soumissions, et faire un contrat avec la personne la plus basse soumissionnaire, pour la construction d'un pont sur le bayou St. John, à l'intersection de la rue Bayou St. John et de la rue Broad, dans le 3e district municipal, et pour la démolition de l'ancien pont ;

Et attendu que les plans, devis et spécifications de ce pont ont été approuvés par le Conseil Municipal ;

Et attendu que le Conseil Municipal a ordonné que le contrat pour la construction de ce pont soit donné à la plus basse soumission responsable, et que le Commissaire soit autorisé à faire un contrat avec la personne qui aura fait la plus basse soumission responsable, pour la construction de ce pont, et la démolition de l'ancien pont ;

Et attendu que le Conseil Municipal a ordonné que le Commissaire soit autorisé à faire un contrat avec la personne qui aura fait la plus basse soumission responsable, pour la construction d'un pont sur le bayou St. John, à l'intersection de la rue Bayou St. John et de la rue Broad, dans le 3e district municipal, et pour